
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.32PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'433'300.--
pour les travaux de renouvellement annuel des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité
ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de Fr. 662'700.--
pour la réfection des chaussées**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 25 novembre 2014.

Elle était composée de Mesdames Elisabeth DESCAMPS, Hélène GRAND et Marceline MILLIoud en remplacement de M. Daniel Burdet, de Messieurs Thierry GABERELL, Walter MÜLLER, Nicola SCHIRINZI et Harry THONNEY en remplacement de M. Patrick Dériaz et de la soussignée, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de Mesdames Gloria CAPT, Municipale en charge du département des Energies et Anne GRANDIN, Chef de section réseau eau-gaz, de Messieurs Philippe GENDRET, Chef du Service des Energies (SEY) et Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section réseau électricité. Nous les remercions chaleureusement pour les explications données aux membres de la commission.

La présente demande s'inscrit dans le cadre du renouvellement annuel des infrastructures eau/gaz/électricité de notre commune.

Pour rappel, notre Conseil a accepté en février 2014 une demande de crédit global pour l'année 2014 afin d'assurer le renouvellement annuel des infrastructures des énergies pour un montant de Fr. 2'250'000.- et portant sur la route de Lausanne et les rues du Vingt-Quatre-Janvier, de la Paix et de Chamblon. Le but de ce nouveau système était de remplacer celui basé sur des demandes de crédits successives soumises au conseil communal, après consultation interne auprès des différents services concernés, soit un processus décisionnel dans l'ensemble très long.

Avec ce nouveau système, le Service des Energies (SEY), le Service des Travaux et Environnement (STE) et URBAT avaient pour buts d'accroître tant l'efficacité que la flexibilité dans la planification des interventions.

A l'issue du premier exercice, on ne peut que constater que les objectifs sont plus qu'atteints.

En effet, le SEY est en mesure de dresser un bilan puisque l'ensemble des travaux prévus a été réalisé et dans les temps malgré plusieurs imprévus et aléas notamment aux rues des Vingt-Quatre-Janvier et de Chamblon. Sur le plan financier, les factures concernant le chantier de la rue de Chamblon ne sont pas encore toutes rentrées mais il est aujourd'hui certain que le crédit global sera respecté, les excédents en raison de difficultés techniques imprévues dans certains chantiers étant compensés avec des coûts moins élevés dans d'autres.

Ainsi, le SEY a pu travailler de manière plus performante, et assurer une meilleure planification en fonction de l'urgence, des projets et des imprévus. Ce nouveau système a également permis un meilleur management des collaborateurs.

Votre Conseil a donc fourni au début d'année 2014 un outil performant au SEY et aujourd'hui la municipalité propose de reconduire l'expérience avec d'autres rues en 2015.

Pour 2015, la demande de crédit global présentée porte sur les rues Petite Thoile / Petites Roches, Les Cerisiers, Moulins et Mauborget.

Tout d'abord, s'agissant des rues Petites Roches / Thoile, les travaux de renouvellement achèveront la remise à neuf de tout un quartier (Petites Roches / Îles) qui ne devrait plus inquiéter le SEY avant 25/30 ans.

Aux Cerisiers, il s'agit de remettre à jour en urgence le réseau électrique datant de l'après-guerre, qui doit supporter 200 fois plus d'appareils qu'au moment de sa construction.

Aux Moulins, l'urgence est au niveau du gaz et de l'eau.

Enfin, la rue de Mauborget est obsolète dans tous ses équipements.

A noter encore que ces travaux de renouvellement prévoient la pose de tubes vides qui permettront à Swisscom et à Cablecom d'étendre cas échéant le réseau de la fibre optique.

Notre ville s'est ainsi dotée d'un outil performant et moderne qui permet une meilleure planification et qui, à terme, devrait combler le retard pris dans le renouvellement des infrastructures.

Conclusions :

La Commission tient à souligner la très bonne collaboration qui s'est installée entre les différents Services concernés, à savoir le SEY, le STE et URBAT, et qui a permis de préparer et d'affiner cette nouvelle demande de crédit global. Elle estime que ce nouvel outil qui permet un meilleur management et une meilleure planification est également performant sur le plan financier en raison du principe des compensations. Par conséquent, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} décembre 2014


Anne-Louise Gillieron, rapportrice